

Reçu en Préfecture le 27/06/18
Affiché le : 28/06/18
N°085-248500589-20180626-64795-DE-1-1

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU
D'AGGLOMERATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

Sous la Présidence de Monsieur LucBouard

Présents : 20

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Jacky Godard, Monsieur Jean-Louis Batiot, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Laurent Favreau, Monsieur Gérard Rivoisy, Monsieur Yannick David, Monsieur Jacques Peroys, Madame Marlène Guillemand, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Jean-Marie Chamard, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Jean-Marie Chabot, Monsieur Bruno Dreillard, Madame Sylvie Durand, Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Jany Guéret, Monsieur Philippe Gaboriau

Absent(s) donnant pouvoir : 1

Monsieur Philippe Porté à Monsieur Patrick Durand.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie CHABOT

Adopté à l'unanimité

21 voix pour

1	MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
----------	---

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public et modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 et par l'ordonnance n° 2009-894 du 15 juillet 2009, tout projet d'avenant supérieur à 5 % pour les contrats issus d'une procédure formalisée doit faire l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres avant saisine de l'assemblée délibérante.

La délégation générale accordée à Monsieur le Président par délibération du 26 septembre 2017 autorise la signature des avenants sous réserve de crédits inscrits et ce, uniquement pour les marchés conclus dans le cadre de cette délégation. A défaut, il y a nécessité de délibérer (compétence du bureau ou du conseil en fonction des seuils de délégation).

D'autre(s) marché(s) peuvent avoir fait l'objet d'une délibération spécifique quant à la signature des marchés et/ou de leur attribution. Les avenants à ces marchés sont également soumis à délibération spécifique.

Les éléments concernant ces avenants sont présentés dans le tableau ci-après :

Aménagement de la déviation de la route de La Levraudière - La Ferrière : Marché subséquent n°A16-040 à l'accord-cadre pour divers travaux sur le domaine de la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération – lot 1 – travaux de voirie et réseaux (Marché n°A14-058)

Par délibération du 18 octobre 2016, le bureau d'Agglomération a attribué le marché subséquent précité à la société EIFFAGE ROUTE OUEST – ETS VENDEE (85210 Sainte Hermine) pour un montant initial de 264 483,80 € HT modifié par voie d'avenant n°1 à la somme de 274 031,70 € HT.

Le présent avenant n°2 a pour objet de prendre en considération les modifications du numéro de siret et de la dénomination sociale du titulaire du marché désormais inscrit au numéro suivant : 399 307 370 en tant qu'établissement secondaire et sous la dénomination sociale EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Mouilleron Le Captif – Rues Saint – Eloi et Saint Luc – Requalification de voirie : Marché n°A18-046

Par délibération du 23 janvier 2018, le bureau d'Agglomération a attribué le marché à la société EIFFAGE ROUTE OUEST – ETS VENDEE (85210 Sainte Hermine) pour un montant initial de 248 044.00 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en considération les modifications du numéro de siret et de la dénomination sociale du titulaire du marché désormais inscrit au numéro suivant : 399 307 370 en tant qu'établissement secondaire et sous la dénomination sociale EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

Travaux d'aménagement d'espaces publics – rues Monge et Zédé - Lot 1 : Voirie : Marché n° A18-065

Par délibération du 23 janvier 2018, le bureau d'Agglomération a autorisé la signature des marchés pour l'opération d'aménagement d'espaces publics – rues Monge et Zédé.

Le lot 1 a été attribué au GROUPEMENT EIFFAGE ROUTE OUEST – ETS VENDEE / CHARIER TP SUD pour un montant total de 574 245.00 € HT décomposé comme suit : tranche ferme : 467 739.50 € HT / tranche optionnelle : 106 505.50 € HT. La notification de la tranche ferme et l'affermissement de la tranche optionnelle est intervenue le 16 avril 2018.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prendre en considération les modifications du numéro de SIRET et de la dénomination sociale du mandataire désormais inscrit au numéro suivant : 399 307 370 en tant qu'établissement secondaire et sous la dénomination sociale EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

DELIBERATION

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- 1 ACCEPTE la conclusion des avenants susvisés,

- 2 AUTORISE Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer et notifier les avenants susvisés, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre,

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Luc Bouard